

1759 - Ordonnance de l'évêque de Metz

(...)
Qu'a hesse dont la visite a été faite le treize septembre 1756 par le Sr Stadler curé de foulcrey archipretre de Sarrbourg pour lequel il conste qu'aucuns des articles de notre ordonnance du huit novembre 1752 n'ont encore été exécutés (...) notamment **la reconstruction de l'église (...) laquelle sera retable de façon quelle puisse contenir en sa totalité au moins trois cens cinquante personnes y compris les enfans capables d'instruction sans prejudice de l'emplacement nécessaire pour les fonts baptismaux, la chaire a precher, les confessionaux et trois allées pour les processions, scavoir une au milieu de la nef de six pieds de largeur, une le long de chaque mur de ladite nef de quatre pieds au moins de large** et que les devis et marchés concernant ladite reconstruction seront dressés et arrêtés au plus tard dans les trois mois de la publication des presentes